

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBAZAN DEBAT
SEANCE N° 2016.03 DU 8 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le huit juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de BARBAZAN-DEBAT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PEDEBOY Jean-Christian, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. PEDEBOY Jean-Christian, Mme RIVALETTO Claudine, M. BEZ Bernard, Mme FERNANDEZ Consuelo, M. LOUPRET Yves, Mme RODRIGUEZ Rose-Marie, M. LAGARDELLE Gilles, Mme PALOMINO Hélène, M. MANSE Jean-Luc, M. CHAMPAGNE Sylvain, Mme SANSOULET Monique, M. MAZET Serge, M. MATUT Pascal, M. SONNEVILLE Didier, Mme SCHNEIDER Christianne.

PROCURATIONS : M. DELMAS Claude à Mme RIVALETTO Claudine, POUYENNE-VIGNAU Régine à M. BEZ Bernard, M. IBORRA François à Mme PALOMINO Hélène, Mme MAUVEZIN Françoise à Mme SANSOULET Monique, Mme OLALLA Anne-Marie à M. LOUPRET Yves, Mme VILANOVA Carmen à Mme FERNANDEZ Consuelo, M. LARROUY Serge à M. PEDEBOY Jean-Christian, Mme DARRE Michèle à M. LAGARDELLE Gilles.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LOUPRET Yves, à l'unanimité.

Compte-rendu de la séance du 29 mars 2016 : Adopté à l'unanimité.

TRAIT VERT – CREATION DES BOUCLES N° 11 « CHIS » et N° 12 « ANGOS »

M. LE MAIRE expose les motifs de la délibération.

Mme SCHNEIDER : « Comment sont rétribués les propriétaires privés et comment ont-ils donné leur accord ? »

M. LE MAIRE : « Très peu de privés sont concernés (2). Ils ne seront pas rétribués car cela permettra d'entretenir les terrains. »

Vote à l'unanimité.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ARRETE PREFECTORAL PORTANT PROJET DE PERIMETRE DE LA FUSION - En application de l'Article 35 de la Loi NOTre

M. LE MAIRE : « Cette délibération a déjà été présentée et votée en fin 2015. La CDCI s'est prononcée pour la fusion des EPCI, notifiée le 6 avril. Plutôt que de se prononcer sur les 2 articles, je vous propose de supprimer l'acticle proposant de fédérer autour du Grand Tarbes et de l'axe Tarbes-Ossun-Lourdes toutes les communes le souhaitant. Il peut y avoir une solution alternative qui serait de proposer une motion. Les petites communes notamment ont été mal renseignées. »

M. SONNEVILLE :

« La délibération du mois de novembre 2015 précisait que nous étions ouverts à toute proposition visant à fédérer autour du Grand Tarbes les collectivités qui le souhaitaient, mais depuis, aucune information, aucune communication officielle...

A en croire la presse, cet EPCI ne fait pas l'unanimité et deux amendements ont été déposés à la Préfecture. Ces amendements ont été rejetés par la CDCI, les conseils municipaux n'ont pas été informés, ni consultés ! Maintenant nous devons valider ce projet. Il aurait été souhaitable que les conseils municipaux puissent avoir le choix de se prononcer sur plusieurs projets. Tout se fait dans l'urgence..., par le vote de cette délibération, on nous donne le sentiment d'être impliqués dans la création de cet EPCI. Mais le projet a été validé au mois de février sans aucune concertation ni information. Quel que soit le résultat de la consultation des conseils municipaux, la décision finale sera celle de la Préfète.

La loi NOTre n'impose pas des EPCI XL, mais des regroupements à plus de 15 000 habitants...

L'espace géographique de cet EPCI est trop vaste et hétérogène, les petites communes rurales seront obligatoirement marginalisées... sauf si elles se regroupent ! Pour l'instant, dans les conditions actuelles, ce projet d'intercommunalité XL n'est pas adapté à notre territoire. Il doit être un objectif à atteindre dans les dix ans à venir. En attendant, il faut effectivement diminuer le nombre d'EPCI, harmoniser nos procédures, optimiser nos moyens et nos ressources. Définir clairement les compétences des EPCI entre la Région et le Département et mettre en place un travail collaboratif qui nous permette de créer cet EPCI XL plus rapidement et sereinement.

Enfin, c'est l'arrêté préfectoral qui fixera le nom, le siège et surtout les compétences ! On nous demande donc de signer un chèque en blanc !

Nous ne pouvons pas voter pour un projet dont les compétences à long terme n'ont pas été définies clairement. »

M. LE MAIRE : « Il n'était pas possible de se prononcer avant la décision de la CDCI. Celle-ci est souveraine dans sa prise de décision. »

M. SONNEVILLE : « Je ne reproche rien à la CDCI mais simplement que les informations soient passées par la presse. Peut-être que les propositions de LOURDES et GAA étaient cohérentes. »

M. LE MAIRE : « Je ne suis pas d'accord sur le fait que le rapprochement de GAA avec la CCO était cohérent. En effet, l'EPCI ainsi créé n'aurait pas le poids économique suffisant. L'important serait surtout d'avoir une taille qui permettra de peser à l'échelle de la grande Région. »

M. LAGARDELLE : « A priori les petites communes pèseront autant que les communes plus importantes. De plus, il ne faut pas oublier que le Grand Tarbes donne 300 K€ à l'aéroport, idem pour LOURDES. »

M. SONNEVILLE : « Si les communes se regroupent, elles peuvent également avoir plus de pouvoir. »

Mme RIVALETTO : « Aujourd'hui le Maire de TARBES a changé d'avis. »

M. BEZ : « Nous sommes favorables à supprimer l'article 2 et à voter la motion en suivant. »

Vote : 15 pour, 5 contre, 3 abstentions.

MOTION : PROJET DE VŒUX RELATIF AU PERIMETRE INTERCOMMUNAL PROPOSÉ PAR LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

M. BEZ présente la motion.

Vote : 18 pour, 5 contre.

ORGANISATION DES ELECTIONS POLITIQUES

Mme RIVALETTO présente la délibération.

M. BEZ : « Le lieu de l'affichage est chemin des Ecureuils et non rue des Fauvettes. »

Mme RIVALETTO : « Nous n'avons pas modifié les lieux et repris les anciennes adresses. »

Vote à l'unanimité.

DENOMINATION DE RUE – LOTISSEMENT « LES TERRES AMBRES II »

M. LE MAIRE : « Le nom proposé est rue du Pic Long. »

Vote à l'unanimité.

SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Vote à l'unanimité.

CREATION DE CINQ EMPLOIS EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (C.A.E.)

Mme RIVALETTO : « 2 CAE concernent le remplacement de Mme DASTE. Un poste des services techniques sera libéré par M. ALIAS et à remplacer par 2 CAE. La charge d'instruction des dossiers d'urbanisme ayant grandement augmenté, il est nécessaire de prévoir une ressource en CAE supplémentaire. »

Vote à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPERATION D'EQUIPEMENT « ACCESSIBILITE 2016-2017 »

M. BEZ : « Les consultations des entreprises vont commencer. »

Vote à l'unanimité.

SUBVENTION A L'ECOLE DES METIERS, CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DES H.P.

M. LE MAIRE : « J'ai rencontré M. PUGES, Président de la CMA qui m'a demandé pourquoi la Commune ne participait pas. »

Vote à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET GENERAL

Vote à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET GENERAL

Vote à l'unanimité.

DIVERS

M. LE MAIRE donne des informations sur la création d'une classe adaptée. Il précise également qu'il a rencontré les enseignants concernant la demande d'inscription de 25 enfants venant de l'extérieur. La décision d'inscription est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

« Signatures » des Conseillers présents ou « Procurations à »

PÉDEBOY	Jean-Christian		MANSE	Jean-Luc	
RIVALETTO	Claudine		OLALLA	Anne-Marie	LOUPRET Yves
BEZ	Bernard		CHAMPAGNE	Sylvain	
FERNANDEZ	Consuelo		SANSOULET	Monique	
LOUPRET	Yves		MAZET	Serge	
RODRIGUEZ	Rose-Marie		VILANOVA	Carmen	FERNANDEZ Consuelo
DELMAS	Claude	RIVALETTO Claudine	LARROUY	Michel	PEDEBOY Jean-Christian
POUYENNE-VIGNAU	Régine	BEZ Bernard	DARRÉ	Michèle	LAGARDELLE Gilles
IBORRA	François	PALOMINO Hélène	MATUT	Pascal	
MAUVEZIN	Françoise	SANSOULET Monique	SONNEVILLE	Didier	
LAGARDELLE	Gilles		SCHNEIDER	Christianne	
PALOMINO	Hélène				